

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

Lors des procédures d'orientation, quatre lycéens sur dix font le choix de l'université (hors IUT) comme premier vœu sur le portail d'admission post-bac, antérieur à la mise en place de ParcoursSup. Les filières courtes, STS et IUT, sont aussi très prisées, demandées, par environ 45% des lycéens. Les vœux exprimés dépendent en partie de l'offre de formation locale, de la série du baccalauréat et du niveau scolaire de l'élève, ce qui induit des variations entre académies. Un peu plus du quart des néo-bacheliers émet prioritairement un souhait de poursuite d'études hors de son académie d'origine. Ces vœux de mobilité sont très importants chez les lycéens résidant dans les départements et régions d'outre-mer et la Corse, mais aussi dans les académies limitrophes de Paris. Inversement, les trois académies de la région parisienne, mais aussi celles de Lyon et de Limoges, se distinguent par leur forte attractivité.

Choix d'orientation en terminale et mobilité géographique

Les choix d'orientation post-bac sont déterminants pour la suite des parcours dans l'enseignement supérieur. Au moment de faire son choix, le lycéen doit prendre en compte plusieurs paramètres : ses envies mais aussi son niveau scolaire, le lieu de formation et son coût. Il s'agit, dès lors, pour le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et pour les établissements d'enseignement supérieur, de mettre en place la meilleure adéquation possible entre l'offre et la demande de formation. Le système éducatif français propose une large offre de possibilités de poursuite d'études après l'obtention du baccalauréat. Le principe d'une plate-forme d'admission dans l'enseignement supérieur après le bac permet de satisfaire les souhaits d'orientation des lycéens, en coordonnant et en simplifiant les démarches d'inscription et en leur fournissant un meilleur accompagnement vers le supérieur (*Voir encadré 1*).

L'une des questions que soulève tout système d'enseignement supérieur est la cohérence entre l'offre de formation et les attentes des élèves et de leur famille. La dimension territoriale de cette question est essentielle. Si la série du baccalauréat et le niveau scolaire conditionnent fortement les décisions d'orientation des bacheliers, une autre variable est prise en compte par l'élève au moment de ses choix d'orientation : le lieu d'études, et l'éloignement que cela représente ou non par rapport au domicile parental.

La collaboration entre le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (DGESIP-DGRI-SIES) et l'Insee (Psar Emploi-Population) a permis la production d'un co-investissement méthodologique sur l'orientation et les mobilités dans l'enseignement supérieur (*Voir sources et méthodologie*). Ce co-investissement s'intéresse à l'impact de l'offre de formation locale sur les décisions d'orientation des jeunes à l'entrée dans l'enseignement supérieur, au regard notamment de leur parcours scolaire et de leur origine sociale.

Cette note a pour objectif une toute première analyse structurelle de la demande de formation, de sa disparité académique et de la mobilité des bacheliers. Cette étude s'appuie sur l'analyse du premier vœu d'orientation exprimé dans APB par les néo-bacheliers de 2015¹.

Répartition du premier vœu par académie : une très forte demande de poursuite d'études à l'université dans l'ensemble des académies

En 2015, 459 023 néo-bacheliers ont formulé au moins un vœu sur la plate-forme

¹ 2015, année disponible dans le co-investissement, voir méthodologie. Les derniers chiffres de 2016 et 2017 montrent que la structure des vœux d'orientation varie peu d'une année à l'autre.

APB. Le vœu le plus fréquent se porte sur l'université hors IUT (toutes filières confondues) avec 40 % des demandes, puis la filière STS avec 30 % et les IUT avec 16 %. Seuls 10 % des bacheliers font un premier vœu en CPGE et 4 % en école d'ingénieurs. Ces proportions sont stables dans le temps : en 2017, 39 % des bacheliers avaient fait un premier vœu en Licence, 29 % en STS, 14 % en DUT et 8 % en CPGE².

Si l'université attire particulièrement les vœux des étudiants, cela peut varier fortement d'une académie à l'autre (Graphique 1). En effet, les bacheliers des départements et régions d'outre-mer choisissent un peu

moins souvent que les autres l'université (38 % en moyenne et même 31 % à Mayotte). Il en est de même pour l'IUT : ils sont moitié moins nombreux dans les académies des Drom à faire ce choix (8 % contre 16 % pour l'ensemble de la France). En revanche, leur premier vœu se porte plus souvent vers une STS (43 % dans les Drom et jusqu'à 58 % à Mayotte). Ces demandes de poursuite d'études sont sans aucun doute à rapprocher de l'offre de formation locale.

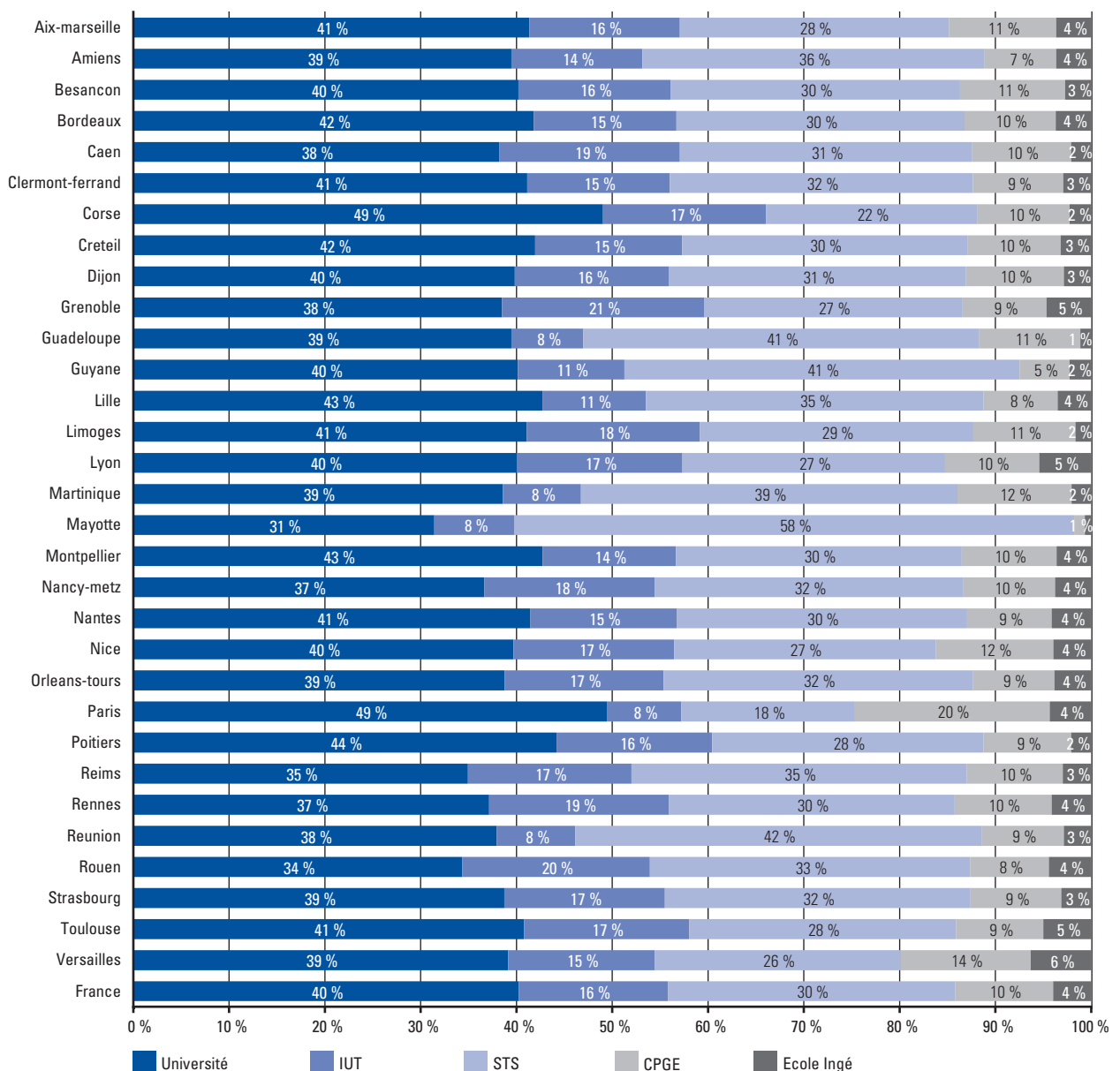
A l'inverse, près de la moitié des étudiants des académies de Paris et de Corse choisissent l'université en premier vœu (49 %) et ils favorisent moins souvent la filière STS (respectivement 18 % et 22 % contre 30 % en moyenne).

2. Voir Note Flash du SIES n°6, MESRI-SIES, Juin 2017

À l'université : des choix de filière différents d'une académie à l'autre

Si on regarde les demandes d'inscription à l'université en détail, on s'aperçoit que c'est la filière Lettres, Langues, Arts et SHS qui est la plus demandée : elle représente 14 % des premiers vœux dans APB. Cette proportion varie de 20 % en Corse à 10 % pour les académies des Drom. Les variations sont également sensibles au sein de la métropole : à Nantes et Clermont-Ferrand presque 1 bachelier sur 5 choisit cette filière, moins de 1 sur 10 dans l'académie de Paris (Graphique 2).

GRAPHIQUE 1 - Répartition des premiers vœux d'orientation sur APB selon la filière dans chaque académie (en %)



Note de lecture : Dans l'académie d'Aix-Marseille, 41 % des néo-bacheliers formulent leur premier vœu en faveur de l'université (hors IUT) sur APB.

Champ : France métropolitaine + DROM

Source : MESRI-SIES / INSEE - Co-investissement EP43

La deuxième filière la plus demandée à l'université est la Santé qui représente 8 % des vœux. C'est particulièrement vrai en Guadeloupe et en Martinique où 13 % des premiers vœux se font en santé. A l'inverse, la santé ne représente que 3 % des vœux à Mayotte. La variabilité est faible en métropole : la proportion varie entre 7 % (Nantes, Versailles, Rennes ou Clermont-Ferrand) et 10 % (Aix-Marseille et Amiens).

Le Droit représente 6 % des demandes sur APB en premier choix. Cette filière est plus souvent demandée dans les académies de Paris (11 %), Versailles (8 %) et en Corse (8 %), elle est deux fois moins choisie à Besançon et Rouen (5%), et dans les Drom (moins de 5%).

Enfin l'Economie-Gestion, les Sciences et Technologie et les Staps représentent cha-

cun entre 3 % et 4 % des premiers vœux sur APB. Si dans le premier cas les vœux varient de 8 % des demandes à Paris à moins de 2 % dans les académies normandes, ceux en Sciences et en Staps sont relativement stables d'une académie à l'autre.

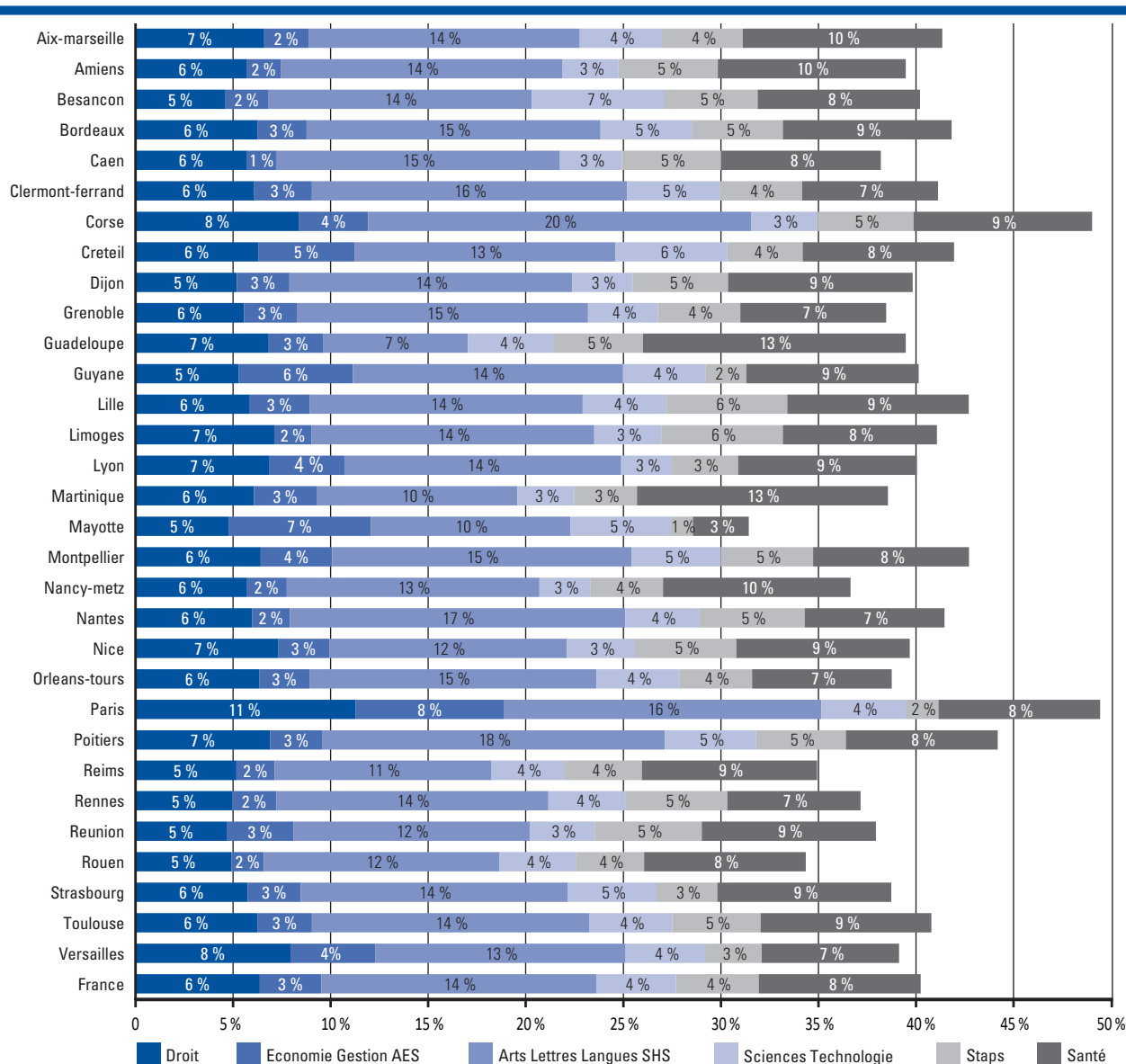
Série du baccalauréat et niveau scolaire sont les variables les plus déterminantes dans les choix d'orientation

Les choix d'orientation en classe de terminale sont déterminés avant tout par la série du baccalauréat et le niveau scolaire (*Voir encadré 2*). Dès lors, dans les académies où la proportion de bacheliers généraux est la plus forte, le premier vœu APB se porte plus souvent vers une CPGE.

Ainsi pour les académies de Paris et de Versailles, le choix d'une CPGE représente respectivement 20 % et 14 % des premiers vœux contre 10 % au niveau national. Ce sont aussi les académies où on trouve une proportion de bacheliers généraux plus élevée qu'ailleurs (respectivement 76 % et 64 % contre 62 % pour l'ensemble de la France).

A l'inverse, les académies où les demandes dans les filières STS sont plus élevées qu'en moyenne (plus de 35 % contre 30 % pour l'ensemble de la France), présentent une plus forte proportion de bacheliers technologiques et professionnels (plus de 40 % contre 38 % pour la France entière). On trouve dans ce cas les académies des Drom, mais aussi celles du Grand-Est, des Hauts-de-France ou de la Normandie (*Graphique 3*).

GRAPHIQUE 2 - Répartition des premiers vœux à l'université selon la filière et l'académie (en %)

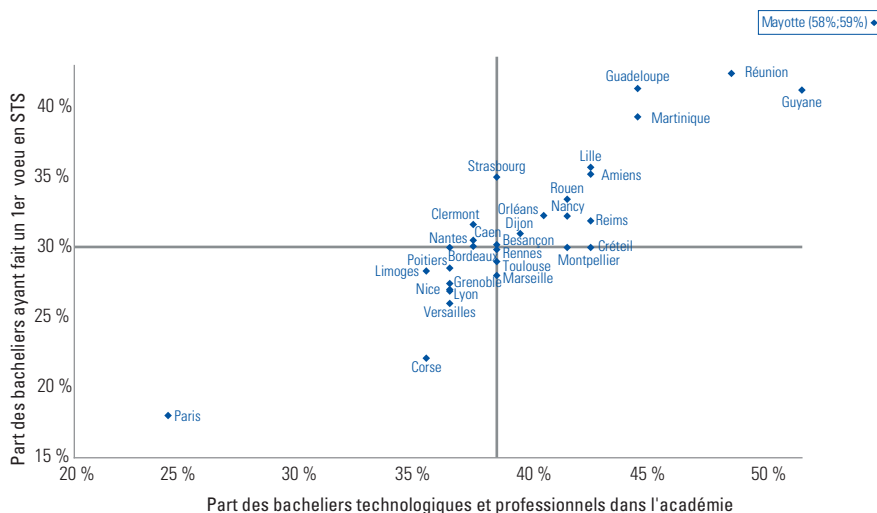


Note de lecture : Dans l'académie d'Aix-Marseille, 7 % des néo-bacheliers formulent leur premier vœu en faveur du droit à l'université sur APB.

Champ : France métropolitaine + DROM

Source : MESRI-SIES / INSEE - Co-investissement EP43

GRAPHIQUE 3 - Répartition des académies selon la proportion de bacheliers technologiques et professionnels et selon la part de premiers vœux en STS (en %)



Note de lecture : L'académie de Paris compte 24% de bacheliers technologiques et professionnels et 18% de premiers vœux en STS sur APB.

Champ : France métropolitaine + DROM

Source : MESRI-SIES / INSEE – Co-investissement EP43

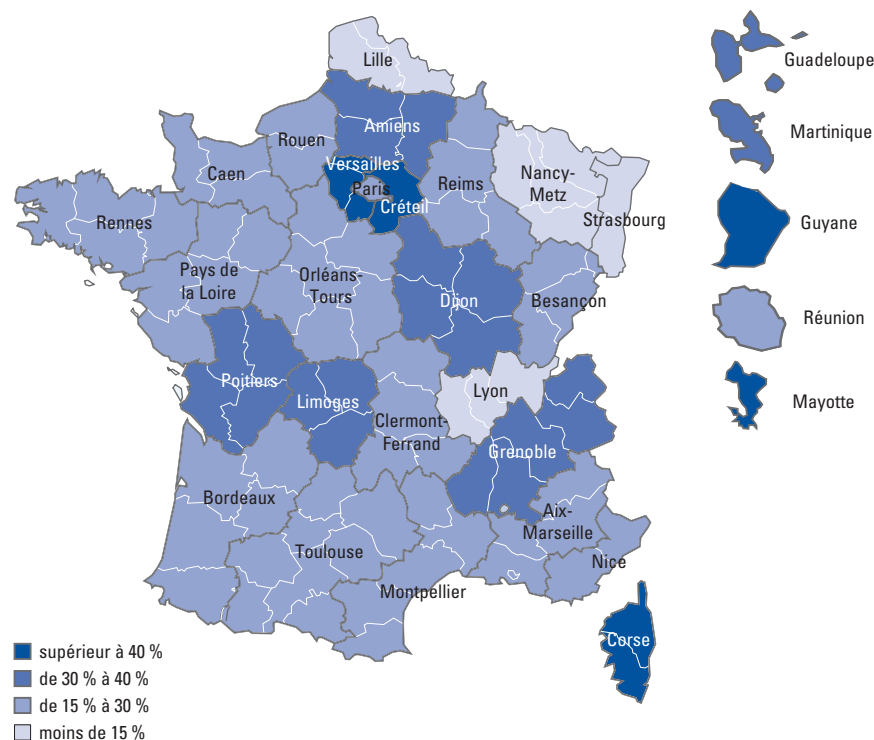
De même que pour la série du baccalauréat, la mention obtenue influence les décisions d'orientation. Les élèves ayant une mention « très bien » font plus souvent le vœu d'aller en CPGE scientifique (+13 points de probabilité), en CPGE économique (+9 points) ou en CPGE littéraire (+7 points) qu'un bachelier n'ayant aucune mention (Voir encadré 2). A ce titre l'académie de Paris se démarque vraiment des autres : avec 14% de mention « très bien » (contre 8% en moyenne tous types de bac confondus) et 6% de lycéens « en avance » au baccalauréat (contre 4% en moyenne), c'est l'académie où le nombre de premiers vœux en CPGE est le plus élevé (20% contre 10% pour l'ensemble de la France). C'est aussi l'académie où la part des bacheliers issus d'une famille « très favorisée » est la plus élevée : 54% contre 30% en moyenne. Ces chiffres sont à rapprocher de la structure de l'offre de formation : en effet, c'est aussi dans l'académie de Paris que l'on trouve la plus forte proportion d'établissements proposant une CPGE (17% contre 8% pour l'ensemble de la France).

Les académies de petite taille, avec une offre de formation plus limitée, peinent à garder leurs bacheliers

L'inégale répartition des offres de formation sur le territoire français et les spécificités de ces offres sont susceptibles de susciter une

mobilité au moment de l'entrée dans l'enseignement supérieur. De fait, un peu plus du quart des néo-bacheliers (27%) envisage de poursuivre ses études dans une autre académie que celle où il a obtenu le baccalauréat. De fortes disparités existent entre académies : à Lille, seuls 5% des bacheliers ont fait un vœu hors académie ; à Créteil, ils sont 53% dans ce cas (Carte 1).

CARTE 1 - Taux de sortie : part des bacheliers dont le 1^{er} vœu se situe hors académie (en %)



Note de lecture : L'académie de Corse compte 40% de néo-bacheliers qui ont fait un premier vœu hors de cette académie.

Champ : France métropolitaine + DROM

Source : MESRI-SIES / INSEE – Co-investissement EP43

Les souhaits de sortir de son académie à l'issue du baccalauréat sont les plus faibles dans les grandes métropoles régionales comme Lille, Strasbourg ou Lyon où un élève de terminale sur 10 envisage des études supérieures hors de son académie et à Paris (2 élèves sur 10).

A l'autre extrême, les vœux de sortie d'académie sont les plus élevés dans les Drom et en Corse. A Mayotte, 61% des bacheliers font un premier vœu hors académie, 52% en Guyane. En Corse, ils sont 40% dans ce cas. L'offre de formation limitée dans ces territoires peut expliquer ces choix. Dans une moindre mesure, on retrouve des taux de sortie élevés dans les autres territoires des Drom : Martinique (36%) et Guadeloupe (31%). Seule la Réunion a un taux faible avec 18% de premiers vœux hors académie. En métropole, le cas de la région parisienne est très spécifique. Ainsi, les académies de Créteil et Versailles voient plus de la moitié de leurs bacheliers faire un premier vœu hors académie (respectivement 53% et 52%). On peut supposer que ce choix est fortement influencé par la proximité de Paris et de son offre de formations pléthorique. Les jeunes peuvent poursuivre les études qu'ils souhaitent tout en restant au domicile parental et ainsi limiter le coût de l'entrée

dans l'enseignement supérieur. En effet, plus de 80 % de ces vœux hors académie se font dans la même région (respectivement 86 % pour Versailles et 91 % pour Créteil).

A l'entrée dans l'enseignement supérieur, des phénomènes d'attractivité des jeunes vers les centres urbains existent sur l'ensemble du territoire. On observe un tel phénomène pour les académies de Grenoble, Amiens, Limoges, Poitiers et Dijon où plus d'un tiers des bacheliers a fait un vœu hors académie : la proximité de grandes métropoles (comme Lyon, Bordeaux, Lille ou Paris) influence le choix des bacheliers de ces académies.

A l'opposé, on observe très peu de demandes de mobilité dans les académies de Lille et de Strasbourg (respectivement 5 et 10 %) et, dans une moindre mesure, dans celles de Lyon et de Nancy-Metz (respectivement 12 et 14 %). Ceci s'explique sans doute par deux facteurs cumulés : une offre de formation dans le supérieur riche et variée mais aussi une proximité avec d'autres pays européens attractifs en matière d'enseignement supérieur. Les souhaits de poursuite d'étude à l'étranger ne sont pas identifiables sur la plateforme APB.

Paris, une académie qui attire la plupart des vœux, suivie de loin par Lyon et Limoges

Il est également possible d'aborder la question de la mobilité sous l'angle de la mesure de la mobilité entrante. Ainsi, si on observe les taux d'entrée potentielle dans les académies, c'est-à-dire la proportion de bacheliers qui fait un vœu dans une académie dans laquelle il ne réside pas l'année du baccalauréat, l'académie de Paris se distingue très largement : 77 % des premiers vœux faits à Paris concernent des bacheliers qui ne résident pas dans cette académie (*Carte 2*). Cependant si l'attraction pour Paris est marquée, elle reste assez limitée à la région Ile-de-France puisque les trois-quarts de ces vœux sont le fait de bacheliers issus des académies de Créteil et de Versailles (77 %).

Dans une moindre mesure, Lyon et Limoges sont aussi des académies « attractives » avec respectivement des taux d'entrée de 42 % et 33 %. L'académie de Lyon attire à parts égales des bacheliers de sa région

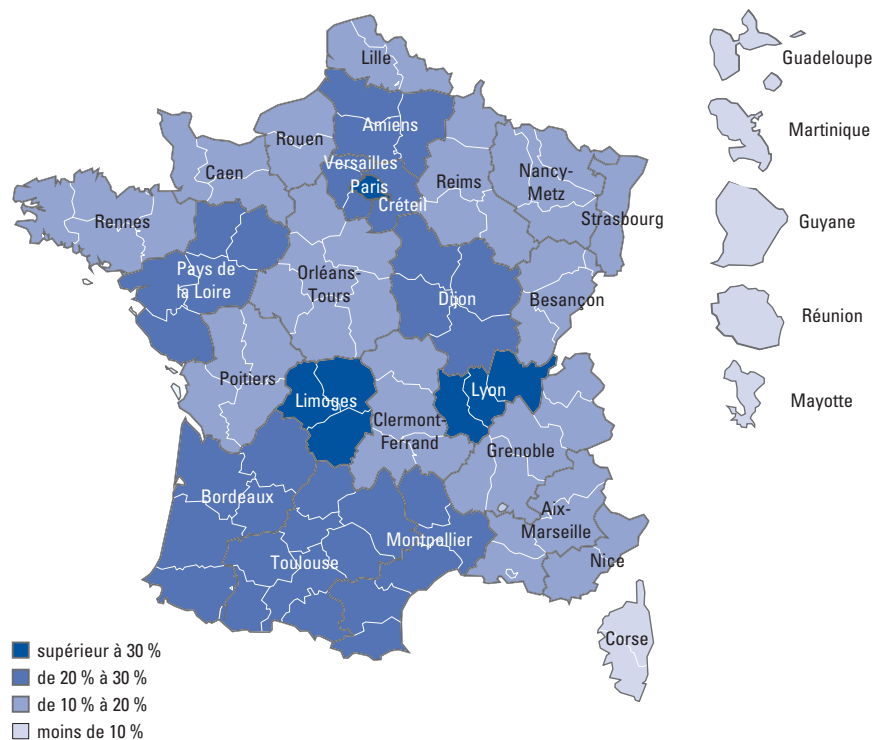
et hors-région, alors que Limoges attire majoritairement des bacheliers hors de sa région (60 % des vœux sont le fait de bacheliers qui n'habitent pas la région mais originaires des académies limitrophes Toulouse, Orléans-Tours et Clermont-Ferrand). L'académie de Limoges est particulièrement prisée pour ses BTS (33 % des demandes) et ses DUT (24 %). On peut supposer que les étudiants viennent chercher des spécialités qu'ils ne trouvent pas ailleurs. De plus, la Paces (Première année commune aux études de santé) est aussi très demandée à Limoges par les lycéens n'y résidant pas (13 % des premiers vœux). Il s'agit là sans doute d'un choix stratégique de la part des lycéens. En effet, l'université de santé de Limoges est une composante à taille humaine avec un peu moins de 1 000 étudiants qui offre un peu plus de 200 places au concours de Paces, toutes filières confondues. A l'inverse, l'université de Toulouse compte plus de 2 700 inscrits en Paces et moins de 500 places au concours.³

3. Sources : Nombre d'inscrits en Paces 2015/2016 issus de la base centrale de pilotage et nombre de places au concours 2015-2016 issus du numérus clausus publié au Journal officiel.

Tout comme Paris, les académies de Créteil et Versailles sont assez attractives dans la région et beaucoup moins au-delà de l'Ile-de-France. En effet, la part des bacheliers souhaitant étudier dans ces académies mais n'y résidant pas est de respectivement 27 % et 25 %, mais plus de la moitié de ces demandes concernent des résidents de la région (70 % pour Créteil et 55 % pour Versailles). Il n'y a que pour la région Ile-de-France qu'on observe des demandes élevées infrarégionales. Pour toutes les autres académies, il s'agit majoritairement de demandes hors région. En dehors du phénomène d'attractivité observé en Ile-de-France, on trouve d'autres académies attractives comme Toulouse, Montpellier, Amiens, Dijon, Bordeaux ou Nantes. Pour ces académies, la part des bacheliers souhaitant y étudier mais résidant ailleurs oscille entre 20 % et 26 %. Elles attirent principalement des bacheliers qui ne résident pas dans la région de l'académie (plus des 60 % des vœux sont hors région).

Cosima Bluntz
MESRI-SIES

CARTE 2 - Taux d'entrée : part des bacheliers souhaitant étudier dans cette académie alors qu'ils n'y résident pas l'année du bac (en %)



Note de lecture : 77 % des néo-bacheliers souhaitant étudier dans l'académie de Paris, n'y résident pas l'année du baccalauréat. Champ : France métropolitaine + DROM
Source : MESRI-SIES / INSEE – Co-investissement EP43

Pour en savoir plus

- Boulet, P., « Propositions d'admission dans l'enseignement supérieur et réponse des candidats pour 2017-2018 », *Note Flash du SIES n°20*, MESRI-SIES, Novembre 2017
- Boulet, P., « Orientation dans l'enseignement supérieur : vœux formulés pour la rentrée 2017-2018 », *Note Flash du SIES n°6*, MESRI-SIES, Juin 2017
- Inan, C. L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche n°10, fiche 08 « Vœux d'orientation et propositions exprimés sur le portail Admission post-Bac (APB) », MESRI-SIES, avril 2017
- Ponceau, J. et Chan Pang Fong, E., « Après le bac ? Choix d'orientation et entrée dans l'enseignement supérieur des bacheliers 2014 », *Note d'Information n°17-01*, MESRI-SIES, Janvier 2017
- Mirouse, B., « Académie de Toulouse : l'orientation post-bac largement influencée par la famille et le lycée », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées n°22*, INSEE, Mai 2016

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24748/statistiques-et-analyses.html>

Sources et méthodologie :

La collaboration entre le SIES et le Psar Emploi Population (Insee) a abouti à la production de ce co-investissement nommé « EP 43 : Orientation et mobilités dans l'enseignement supérieur ». Il s'intéresse à l'impact de l'offre de formation locale sur les décisions d'orientation des jeunes à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Sources et champ de l'EP43 :

- Sources : le fichier des vœux d'orientation dans l'application APB, pour la rentrée 2015 et les fichiers des inscrits dans l'enseignement supérieur (Sise et Scolarité) à la rentrée 2015.

- Champ : les bacheliers 2015 en première année d'enseignement supérieur (licences, DUT, STS, CPGE, écoles d'ingénieurs ; publiques ou privés). Sont exclus, faute de système d'information adéquat ou de référencement dans APB, les écoles de management recrutant au niveau du baccalauréat, les écoles paramédicales, sociales et celles relevant du ministère de la culture. Ce champ couvre près de 80% des étudiants s'inscrivant pour la première fois dans l'enseignement supérieur.

Contenu de l'EP43 :

L'investissement EP43 se compose de 3 modules :

- Module 1 - « Offre de formation » : répartition des néo-bacheliers selon leur formation sur un territoire, au lieu d'étude.

- Module 2 - « Demande de formation » : la demande à la fois en termes de formation et de mobilité géographique appréhendée à travers les premiers vœux dans APB.

- Module 3 - « Adéquation entre offre et demande locales ».

Cette première analyse ne s'intéresse qu'aux résultats du module 2. Ce module étudie la demande de formation via l'analyse des premiers vœux dans la plate-forme APB. Ont donc été retenus dans le champ, les néo-bacheliers résidant en France en 2015. L'effectif total est de 459 023 bacheliers. Plusieurs éléments, dont on ne mesure pas l'ampleur ici, peuvent expliquer l'écart avec les effectifs de Sise-Scolarité : non poursuite d'étude, poursuite à l'étranger ou encore dans une filière hors APB.

D'autres analyses plus complètes sont prévues en 2018. Ce co-investissement est mis à disposition des Services statistiques académiques des Rectorats ainsi que des Directions régionales de l'Insee.

Encadré 1 : L'application Admission Post-Bac

L'application Admission Post-Bac (APB) est l'ancien service accessible, entre 2009 et 2017, via un site web du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. APB permettait aux élèves de postuler pour poursuivre leurs études dans le supérieur en effectuant des vœux. Les vœux étaient classés par ordre de préférence par les élèves de terminale ou par les étudiants en réorientation. A l'issue de la procédure normale d'affectation, une proposition était faite parmi

la liste des vœux formulés de façon à maximiser la satisfaction du candidat. La procédure normale était suivie d'une procédure complémentaire permettant aux bacheliers n'ayant pas reçu de proposition positive ou n'ayant pas candidaté lors de la procédure normale de recevoir une proposition de formation dans le supérieur à la rentrée suivante.

APB est remplacé par Parcoursup en janvier 2018.

Encadré 2 : Modèle logistique multinomial

L'objectif est de caractériser dans un modèle national les déterminants des vœux d'orientation dans l'enseignement supérieur des jeunes bacheliers en fonction de leurs caractéristiques scolaires et sociales. Aucun modèle territorial n'a donc été réalisé car globalement les déterminants des vœux d'orientation (la filière de baccalauréat, l'origine sociale ...) diffèrent peu d'une région à l'autre. L'idée n'est donc pas de comparer les différences de déterminants entre les territoires mais d'évaluer comment la structure du territoire conditionne les vœux d'orientation de ces jeunes, compte tenu des déterminants nationaux.

Le modèle utilisé dans ce cas est un logit polytomique non ordonné (Tableau 1). Les variables explicatives intégrées dans le modèle sont les suivantes : type de baccalauréat, mention obtenue, sexe, retard scolaire, origine sociale, présence d'une CPGE dans l'établissement d'origine, présence d'une STS dans l'établissement d'origine, secteur d'enseignement de l'établissement d'origine.

TABLEAU 1 - Effets des différentes caractéristiques sur les probabilités du choix du premier vœu (en différence de probabilité)

	Univ Droit, Sciences politiques	Univ Eco & AES	Univ Arts, lettres, SHS	Univ Sciences	Univ Steps	Univ Santé	Ecole ingé	IUT Production	IUT Services	CPGE scientifique	CPGE littéraire	CPGE éco & commerciale	STS Production	STS Services	
Type de baccalauréat (modalité de référence : Scientifique)															
Littéraire	11,0	-1,5	48,5	-11,0	-4,2	-23,3	-9,4	-11,9	1,5	-11,1	8,6	-2,3	-0,9	6,0	
Économique et social	12,4	8,7	12,7	-10,0	-0,4	-22,7	-9,3	-10,9	17,5	-11,1	1,4	5,0	-1,2	7,9	
Techno STMG	1,3	0,9		-10,9	-2,7	-23,2	-9,4	-11,2	20,4	-11,2	-0,9	3,3	-1,0	44,5	
Autre techno « production »	-2,4	-1,7	-0,9	-6,9	-2,3	-20,8	-6,2	10,1	0,6	-4,0	-0,9	-2,6	27,3	10,8	
Autre techno	-2,4	-1,5	10,0	-1,4	1,3	-15,6	-9,4	-8,3	1,8	-10,4	-0,9	-2,6	6,1	33,3	
Professionnel « production »	-2,4	-1,5	-1,2	-10,3	-4,4	-23,1	-9,4	-10,0	-3,2	-10,7	-0,9	-2,6	59,2	20,4	
Professionnel « services »	-1,7	-0,4		-10,4	-3,7	-21,9	-9,4	-11,4	0,8	-11,1	-0,9	-2,1	-0,4	72,6	
Mention obtenue (modalité de référence : aucune mention)															
Assez Bien	0,2	-0,1	-1,0	-0,5	-2,7	0,6	2,1		1,1	2,4	0,8	1,5	-0,7	-3,5	
Bien	0,7		-2,6	-1,4	-4,4	1,6	3,5	-1,8	-0,8	6,2	2,7	4,6	-1,6	-6,9	
Très bien	0,7	-0,6	-4,3	-2,4	-5,3	2,5	2,9	-4,3	-5,1	13,2	6,6	8,8	-1,8	-10,9	
Sexe (modalité de référence : femme)															
Homme	-1,8	0,9	-6,3	-1,0	4,2	-7,1	3,4	4,4	0,5	3,0	-0,3	0,5	3,2	-3,7	
Retard scolaire (modalité de référence : à l'heure)															
En avance	0,4		2,2				-0,4	-1,2	-1,5	1,9	0,6	0,5	-1,3	-1,7	
En retard	-0,6	0,4	1,1	1,1		-0,9	-0,4		-0,5	-1,0	-0,7	-0,6	0,3	1,6	
Origine sociale de l'élève (modalité de référence : moyenne)															
Très favorisée	0,9	0,3		-0,9	-0,5	-0,4	1,5	-1,0	0,7	0,4	0,7	1,2	-0,7	-2,2	
Favorisée		-0,4	0,6				0,5		0,3	-0,2	0,1	-0,2	0,2	-0,8	
Défavorisée		0,6	-0,3	0,5	-0,6	1,0	-0,5		-0,6		-0,2	-0,3	0,3		
Présence d'une CPGE dans l'établissement d'origine (modalité de référence : non)															
Oui	0,9	0,3	-0,7	-0,5	-0,7	0,4	-0,4	-0,9		1,8	0,4	1,4	-0,2	-1,7	
Présence d'une STS dans l'établissement d'origine (modalité de référence : non)															
Oui	-0,7	-0,5		-0,2		-0,4		0,4		-0,4	-0,1	-0,4	0,6	2,1	
Secteur d'enseignement de l'établissement d'origine (modalité de référence : public)															
Privé	1,7	0,3	-0,6	-0,9	-0,9	2,2	0,9	-1,0	-0,2	-0,4	-0,3	0,4	-0,6	-0,5	

Note de lecture : un élève de terminale L a, par rapport à un élève de terminale S, une probabilité supérieure de 48,5 points de choisir comme 1er vœu « Arts, lettres, langues, SHS »
 Pour les modalités avec une case sans valeur, la probabilité n'est pas significativement différente de la probabilité de la modalité de référence.

Source : MESRI-SIES / INSEE - Co-Investissement EP43